



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 février 2020 (18h00)

Salle Etable - La Lombardière - DAVEZIEUX

Membres titulaires	: 57
En exercice	: 57
Membres suppléants	: 23
Présents	: 38 + 1
Votants	: 47
Convocation et affichage	: 14/02/2020
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Edith MANTELIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Eliane COSTE, Alain CRESCINI, Christophe DELORD, Michèle DEYGAS, Denis DUCHAMP, Geneviève FAVERJON, Christian FOREL, Frederic FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Aurélia GEREYS, Patrice GIRARD, Lucien LOUBET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Marie-Hélène REYNAUD, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE, Thomas TOULARASTEL, Jean-Pierre VALETTE, Alain ZAHM.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Michel CHAPPAT.

Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Yves FRAYSSE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), François CHAUVIN (pouvoir à Aïda BOYER), Olivier DUSSOPT (pouvoir à Simon PLENET), Alain GEBELIN (pouvoir à Marie-Claire MICHEL), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Alain CRESCINI), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Thierry CHAPIGNAC, Olivier DE LAGARDE, Jean-Luc FANGET, Virginie FERRAND, Julia FOLTRAN, Benoit GAUTHIER, Vincent MAYOT, René SABATIER, Alain THOMAS, Armand VALLET.

CC-2020-71 - RESSOURCES - FINANCES - AVIS CONFORME DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LA SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU POLE PETITE ENFANCE - EXERCICE 2020

Rapporteur : Madame Céline BONNET

Dans le cadre de sa compétence « petite enfance », le Centre intercommunal d'action sociale d'Annonay Rhône Agglo (CIAS) porte le projet de construction d'un pôle petite enfance.

A cet effet, il envisage de contracter deux emprunts.

Le premier, d'un montant de 900 000€ permettra d'assurer le financement de l'opération de construction du pôle petite enfance.

Le second, d'un montant de 713 000€, a pour but d'assurer la trésorerie nécessaire au vu du décalage de la perception de subventions d'investissement ainsi que du remboursement du FCTVA qui seront récupérées en fin d'opération.

Les emprunts contractés s'inscriront dans le cadre général suivant :

- emprunts à court, moyen et long temps,
- emprunts libellés en euros,
- emprunts à taux fixe ou à taux indexé (taux variable ou taux révisable),

- pour les emprunts à taux indexé, les indexes pourront être : l'EURIBOR, l'EONIA et ses dérivés (T4M, TAG, TAM), le livret A,
- les emprunts devront être classés 1A au sens du classement prévu par la charte Gissler,
- possibilité de contracter des emprunts offrant la faculté de passer du taux fixe à un taux indexé (taux variable ou révisable) ou inversement,
- possibilité de contracter des emprunts avec des droits de tirage échelonnés dans le temps, avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- possibilité de contracter des emprunts offrant la faculté d'allonger la durée du prêt,
- possibilité de contracter des emprunts offrant la faculté de procéder à un différé d'amortissement,
- possibilité de contracter des emprunts offrant la faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement.

Conformément à l'article L.2121-34 du Code général des collectivités territoriales, le CIAS sollicite l'avis conforme du Conseil communautaire pour pouvoir souscrire ces prêts.

VU l'article L123-8 du Code de l'action sociale et des familles,

VU l'article L 2121-34 du Code général des collectivités territoriales,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

EMET un avis favorable sur les emprunts sollicités par le CIAS pour le financement de l'opération de construction du pôle petite enfance.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/03/20
 Affiché le : 02/03/20
 Transmis en sous-préfecture le : 02/03/20

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du Conseil
 Communautaire

Le Président

Simon PLENET

